



LUNDI DE L'INA

Carte blanche à Bibia
Pavard / *L'avortement à
la télévision : la bataille
des images*

4 octobre 2021

Séance animée par Bibia Pavard

Entrée sur inscription uniquement : inatheque@ina.fr

Lundi 4 octobre 2021 à 19h

Bibliothèque nationale de France
Petit Auditorium
Quai François-Mauriac - 75013 Paris

Avec cette seconde carte blanche, l'INA poursuit son cycle de Lundis consacré à l'histoire, aux figures et aux luttes féministes dans ses archives.

L'avortement à la télévision : la bataille des images

Quelle a été la place de la télévision dans la transformation du débat sur l'avortement depuis les années 1950 ? Que peut-on dire ou montrer quand la pratique est interdite par la loi ? Les luttes pour sa légalisation ont-elles été couvertes voire accompagnées ? Les féministes ont-elles pu s'exprimer sur le sujet ? Comment les intenses oppositions politiques et morales ont-elles trouvé un écho avant et depuis la légalisation en 1975 ? Et aujourd'hui sous quel angle le sujet est-il traité ? Partant de la spécificité du média télévisuel, ce lundi de l'INA vise à décrypter les images associées à l'avortement et les intenses luttes qui leur sont associées. Les notions de « tabou », de « libération de la parole » et d'« acquis » seront interrogées.

Bibia Pavard est maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'Institut français de Presse de l'université Paris 2-Panthéon Assas et membre junior de l'Institut universitaire de France. Elle a notamment publié *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)* aux presses universitaires de Rennes en 2012 et *Ne nous libérez pas on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours* avec Florence Rochefort et Michelle Zancarini-Fournel à La Découverte en 2020.

L'accès à cet événement est soumis à la **présentation du pass sanitaire** sous la forme d'un **QR Code** ainsi qu'une **pièce d'identité**. La BnF utilise l'application « **TousAntiCovid Vérif** » et se limite à constater la **validité du pass sanitaire** et sa concordance avec l'**identité du porteur** des dits documents.
La BnF ne conserve **aucune** de ces données.